

Thuin, le 26 juin 2020



Association sans but lucratif

Sous le haut patronage de
S.M. le Roi, affiliée à l'ISSF et
au COIB

Fédération Sportive reconnue
par l'Exécutif de la
Communauté Française

Mesdames, Messieurs, Membres et
Tireurs de l'URSTBF

Président

Concerne : Circulaire « Déconfinement - Phase 4 - Secteur Sportif » et « Coronavirus »

Madame, Messieurs, responsables de club, membres et tireurs de l'URSTBF,

NOUS Y SOMMES ---- Au 1er JUILLET.....

Le dernier Conseil National de Sécurité de ce 24 juin a annoncé le déconfinement total pour le milieu sportif à partir du 1 juillet 2020, décision attendue par le monde sportif dans son ensemble; il restait à attendre les protocoles émanant de l'Adeps ainsi que la circulaire de notre Ministre des Sports, choses faites ce jour, 26 juin..

Mais tout d'abord, nous tenons à vous remercier, vous, les gestionnaires et dirigeants responsables de vos clubs pour avoir respecté, dans l'ensemble, nos directives pendant la période de confinement de notre sport.

Si nous pouvons envisager une reprise plus "normale" de nos activités, il ne faut pas oublier pour autant les mesures élémentaires de sécurité sanitaire, comme notre Ministre le signale.

Pour rappel, nous préconisons :

- les 6 règles d'or demandées par notre Ministre
- gestion séparée des entrées et sorties dans la mesure du possible
- prise de température à l'entrée du stand
- respect de la distanciation sociale et adaptation selon les infrastructures disponibles.
- le bon sens et la sécurité sanitaire de nos membres doit primer sur d'autres considérations
- la désinfection, tant personnelle, que du matériel et des locaux doit être systématique
- le port du masque dans les endroits ou lieu de passage commun
- circuit d'élimination des déchets
- pas de prêt de matériel (armes - casques -) pour le moment
- l'accès au caféteria reste soumis aux règles Horeca déjà diffusées

- pour la gestion des LTS et procédures d'examen, nous attendons la publication au Moniteur belge de l'arrêté, pris il y a une dizaine de semaines, actant une période "suspensive" et le passage de 12 à 6 cachets pour 2020. Sans cet arrêté nous ne pouvons délivrer de cachet pour le moment, au risque de contrevenir à loi.
- les entraînements et concours de club peuvent reprendre, dans le respect des règles ad hoc
- Nous allons examiner maintenant les possibilités de reprises des compétitions régionales et nationales en concertation avec nos homologues régionaux.

Pour plus de clarté, nous joignons en annexe les protocoles édictés par l'Adeps auxquels vous pouvez également vous référer, concernant :

- le sport en salle (outdoor)
- le sport en extérieur (indoor)
- l'organisation d'évènements sportifs.

Nous mettons également le lien vers la newsletter de l' AISF reprenant d'autres protocoles pour une information complète.

Nous espérons que, via nos différentes circulaires et communications tout au long de cette crise, nous avons pu vous apporter les informations nécessaires pour vous permettre de sortir au mieux de cette période difficile pour toutes et tous.

Vous trouverez ci-dessous la circulaire de notre Ministre ainsi que son courrier adressé aux différentes fédérations sportives.

Circulaire - Déconfinement - Phase 4 à partir du 1^{er} juillet 2020 – Secteur Sportif

Chères amies et Chers amis du sport,

Notre été sera sportif !

Une nouvelle étape décisive a été franchie suite au Conseil National de Sécurité de ce mercredi 24 juin.

En préambule, je réitère le fil conducteur depuis l'entame de la phase 3 du déconfinement : nous sommes dans une logique d'autorisation moyennant le respect de quelques principes repris dans les 6 règles d'or à savoir :

- *Le respect des règles d'hygiène ;*
- *Le fait de privilégier les activités en extérieur ;*
- *La prise de précautions supplémentaires pour les personnes à risque ;*
- *Le respect des distances de sécurité ;*
- *La règle de la bulle élargie qui passe de 10 à 15 personnes différentes par semaine en plus du foyer.*

- *Les activités de groupe ne peuvent dépasser 15 personnes, enfants compris. Cela vaut pour toutes les réunions non encadrées, indépendamment qu'elles aient lieu au domicile ou en dehors de celui-ci.*

La pratique sportive

J'irai droit au but. Au 1^{er} juillet, la pratique sportive telle que nous la connaissions reprend pleinement ses droits. Concrètement, peu importe l'âge, que la pratique soit en salle ou en plein air, dans le cadre d'un entraînement, d'une rencontre amicale ou de compétition, les précautions à prendre seront autour des terrains et plus dessus.

Ces adaptations concernent essentiellement la limitation du nombre de spectateurs, les rapports sociaux ou encore le respect du protocole « HORECA » dans les buvettes.

Vous trouverez, en pièces jointes, les protocoles adaptés pour vous permettre de prendre les dispositions nécessaires pour vos activités à partir du 1^{er} juillet.

Ces protocoles concernent :

- *La pratique sportive indoor*
- *La pratique sportive outdoor*
- *La pratique sportive dans un bassin de natation*
- *La pratique sportive dans une salle de fitness*
- *L'organisation d'événements sportifs*
- *L'organisation des Marches Adepts*
- *L'organisation des stages sportifs*

Ils reprennent les recommandations, règles et consignes à respecter et mettre en œuvre afin de garantir, à tout un chacun, une pratique sportive la plus agréable possible tout en limitant au maximum les risques de propagation du virus. Ils sont le fruit d'une collaboration entre l'Administration générale des sports, l' AISF et l' AES.

Je vous demande de les relayer massivement. Je vous informe que ces documents seront également disponibles au départ du site www.sport-adepts.be.

*A cet égard, l'actualité récente a mis en exergue des comportements irresponsables. Une fois encore, **je compte sur la responsabilité citoyenne de l'ensemble des acteurs du mouvement sportif de se montrer digne de l'opportunité que constitue cette reprise massive.***

Au-delà de nos différences

Ces dernières semaines, la planète entière a été secouée par des facettes sombres de l'Histoire de l'humanité. Le mouvement sportif fait partie intégrante de la société et encore trop souvent, il exacerbe des attitudes, des gestes, des comportements qui n'ont pas leur place sur nos terrains de sports, dans nos gradins ou plus simplement dans notre vie quotidienne.

A partir du 1^{er} juillet, différents messages relayant les valeurs et bienfaits d'une activité physique et sportive seront diffusés. Vous les recevrez en temps utiles.

Partageons, relayons et entretenons la flamme de notre triple ambition : éducative, éthique et d'excellence. Cette reprise doit être une fête mais aussi un symbole, marquons notre différence dans la diversité.

Sportivement vôtre,

**La Ministre,
Valérie GLATIGNY**

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter, dès ce 1er juillet, une reprise responsable, complète de vos activités, le tout dans un esprit fair-play et de respect des consignes.

Je tiens également à remercier tous les administrateurs de notre fédération ainsi que le personnel du bureau pour leur soutien et leur implication de près ou de loin dans la gestion de cette crise.

Pour le Conseil d'Administration,
Joël ROBIN Président

